



TERRITOIRE
PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE - MAPA

Département de publication : 13

Département(s) de rappel : 83

Services

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Métropole Aix-Marseille Provence - 58, Boulevard Charles Livon , 13007 MARSEILLE

Courriel : marches.publics.pae@ampmetropole.fr , Adresse internet : <http://paysdaubagne.fr/>

Accès électronique à l'information (URL) : <http://marchespublics.ampmetropole.fr>

Adresse du profil d'acheteur :

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Type d'organisme :

Etablissement public territorial

Activité(s) principale(s) :

services généraux des administrations publiques

OBJET DU MARCHÉ

Élaboration du règlement local de publicité de la commune d'Aubagne (consultation n°4190121)

Code CPV : 79311000-7 Services d'études

Lieu d'exécution : Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Métropole Aix Marseille Provence

Estimation : 50 000 € HT. Cette estimation s'entend pour la durée maximale du marché, soit 16 mois.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Mode d'attribution du marché : Marché unique. L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

Durée du marché : 16 mois.

Délais d'exécution : Le prestataire devra respecter les différents délais d'exécution indiqués au cahier des charges.

Les variantes ne sont pas autorisées.

CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

Caractéristiques des prix : les prestations faisant l'objet du marché seront réglées soit par des prix forfaitaires dont les libellés sont donnés dans la Décomposition du prix global et forfaitaire ; soit par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires.

Modalités de variation des prix : fermes actualisables. Modalité de règlement des comptes : selon les modalités du C.C.A.G.PI. Les prestations seront réglées par mandat administratif dans les délais fixés par le décret d'application n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

Le délai global de paiement est de 30 jours. Modalités de financements : Le marché sera financé par les fonds propres de la Métropole Aix-Marseille Provence - Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire. Toutefois, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : - En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; - En qualité de membres de plusieurs groupements

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée, l'euro.

JUSTIFICATIONS

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

-Une lettre de candidature (sur papier libre ou DC1) comprenant l'identification du candidat, l'objet du marché (et le numéro du lot, le cas échéant) ; -Une déclaration sur l'honneur (sur papier libre ou modèle en annexe), pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ; -Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise (extrait Kbis, délégation de pouvoir, statuts...) ainsi qu'une habilitation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement d'entreprises. -Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité, portant sur les trois derniers exercices disponibles (sur papier libre ou DC2) ; -Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents ; -Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; -Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- Prix des prestations : 70%
- Valeur technique : 30%

Sous-critère 1 : *Adéquation des moyens humains et matériels affectés à la réalisation de la prestation (à l'appui des CV de l'équipe – désignation d'un référent - compétences métier) : 30%*

Sous critère 2 : *Organisation et méthodologie proposée pour la réalisation de chaque phase de la procédure, répondant au contexte institutionnel spécifique et à un calendrier contraint. A cet effet, le candidat produira un calendrier détaillé de la mission – indiquera le nombre de réunions affectées à chaque phase – et tout autre élément qu'il jugera nécessaire : 70%*

PROCEDURES

Mode de passation : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : mardi 12 mars 2019 à 12h00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Référence du marché attribué par le pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice : 4190121

Renseignements complémentaires :

Le Dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible gratuitement sur le profil acheteur de la Métropole Aix-Marseille Provence à l'adresse suivante <https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Le pouvoir adjudicateur applique le principe 'Dites-Le nous une fois'. Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans leur dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Le candidat peut choisir de répondre via le dispositif " mps".

Les offres doivent être transmises uniquement par voie électronique à l'adresse

<https://marchespublics.ampmetropole.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : le 15/02/2019

POCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Marseille

22-24 rue Breteuil

13281 Marseille Cedex 6

Tél : +33 491134813 - Fax : +33 491811387

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Instance chargée des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends et Litiges en matière de marchés publics de Marseille (C.C.I.R.A.L)

Préfecture de Région Provence Alpes Côte d'Azur - Secrétariat général pour les affaires régionales
13282 Marseille Cedex 20

Tél : +33 491156374 - Fax : +33 491156190

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de Marseille

22 Rue de Breteuil

13281 MARSEILLE CEDEX 6

Tél : 04 91 13 48 13 - Télécopie : 04 91 81 13 87
Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr